

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un projet d'un parc photovoltaïque flottant sur la commune de Artins

Par arrêté préfectoral du 26 janvier 2023, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque flottant au lieu-dit « La Salle » sur le territoire de la commune de Artins, sera ouverte en mairie de Artins du mardi 07 mars 2023 à 14h30 au vendredi 07 avril 2023 à 17h30.

Le projet de parc photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R.122-8 du code de l'environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Demande de permis de construire n°041 004 21 D0002, déposée par la SAS Energie Artins dont le siège social est situé 94 rue Saint Lazare, 75008 Paris et représentée par M. Vincent Bales.

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. Bernard Ménudier est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Artins ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Artins :

Le mardi et le vendredi de 14h30 à 17h30.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Artins afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Artins, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Artins :

- le mardi 07 mars 2023 de 14h30 à 17h30 ;
- le mardi 21 mars 2023 de 14h30 à 17h30 ;
- le vendredi 07 avril 2023 de 14h30 à 17h30.

•
Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Artins où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>